



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Réunion du comité du SIDE C

Diekirch, le 6 février 2018

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, veuillez recevoir ci-après pour information l'ordre du jour de la réunion constitutive du comité du SIDE C qui se tiendra le 05 mars 2018 à 17.30 hrs. au bâtiment administratif du SIDE C au Fridhaff avec l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Président en fonction et introduction à certaines modalités organisationnelles
2. Election du Président
3. Election de six membres de Bureau
4. Divers

Conformément à l'article 7.2 des dispositions statutaires, le Bureau se compose de sept membres, dont le président élu par le Comité et deux vice-présidents à élire par le Bureau parmi ses membres.

Les votes auront lieu suivant les dispositions des articles 18, 19, 32 à 34 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. En vertu des dispositions de l'article 33 de la prédite loi, il est fait un scrutin particulier pour chaque place vacante au Bureau syndical. Au sens des articles 32 et suivants de la prédite loi, le scrutin se fait par bulletins non signés et à la majorité absolue. Au cas où aucun candidat n'a recueilli la majorité absolue des suffrages, il est procédé au scrutin par ballottage entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Les candidatures aux places vacantes peuvent être présentées verbalement avant chaque scrutin particulier.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.



Pour le bureau du SIDE C

Claude Haagen
Président en fonction

SIDE C

B.P. 91 • L-9201 Diekirch
Fridhaff • L-9378 Diekirch

Tél.: 80 89 83
Fax: 80 37 97
E-Mail: sidec@pt.lu

BCEE

IBAN LU42 0019 3301 0607 0000
www.sidec.lu